

**DEPARTEMENT**  
*Alpes-de-Haute-Provence*

-----  
*Communauté d'Agglomération*  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2017**  
**Séance du 12 Avril 2017**

**N° 05**  
**Objet : Tarifs des régies de**  
**recettes et autres tarifs de la**  
**communauté d'agglomération**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FERAUD Maryline

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danielle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie

**Etaient représentés :**

AILHAUD Régine a donné pouvoir à POULEAU Philippe  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°9)  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BAILLE Denis  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n° 17  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre  
AUBERT Serge  
BARTOLINI Bernard  
BONNET Martine  
CAREL Serge  
CASA Chantal  
ISOARD Roger  
PAYAN Claude  
ROCHAT Jacques  
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2017

Application acquies E-legalis.com

004-200067437-20170412-05-DE

**Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Suite à la création de notre communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération, il a été proposé au comptable public, qui l'a acceptée, une période transitoire de maintien des régies de recettes et d'avances des anciens territoires communautaires et de la Ville de Digne-les-Bains afin de maintenir la continuité et la qualité du service au public.

Aujourd'hui, il convient de mettre fin à cette période transitoire et de créer les nouvelles régies de recettes et les nouvelles régies d'avances de la communauté d'agglomération.

Pour ce faire, il convient d'adopter les tarifs des différentes régies de recettes

- des anciennes communautés de communes (pays de Seyne, Asse-Bléone-Verdon, Haute-Bléone, Moyenne Durance et Duyes et Bléone),
- du SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) concernant la régie de recettes de la déchetterie de Château-Arnoux,
- de la Ville de Digne-les-Bains concernant uniquement les transports urbains dignois,
- et du Syndicat Mixte de l'abattoir de Digne-les-Bains.

Les tarifs proposés en annexe 1 demeurent inchangés par rapport aux anciens tarifs fixés dans les derniers actes des collectivités.

Les nouvelles régies seront, conformément à la délibération n°3 du conseil d'agglomération du 19 janvier 2017, créées par décisions de Madame la Présidente tandis que les personnels dédiés (régisseurs, mandataires suppléants, mandataires) seront nommés par arrêtés de Madame la Présidente.

Par ailleurs, il convient également d'adopter les tarifs d'autres produits qui n'entrent pas dans le cadre des régies de recettes mais qui sont toutefois encaissés par l'émission de titres de recettes par les services financiers de la communauté d'agglomération.

Il s'agit ici des tarifs :

- du centre d'enfouissement technique de classe III « La Colette » à Digne-les-Bains,
- des repas à domicile de la vallée des Duyes et Bléone,
- de l'abattoir de Seyne-les-Alpes,
- de la redevance spéciale pour les usagers non ménagers du service de collecte et de traitement des ordures ménagères sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes Asse-Bléone-Verdon.

Ces tarifs sont proposés en annexe 2 du présent rapport.

Aussi, il vous est demandé

- D'approuver les tarifs des différentes régies de recettes de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération joints en annexe 1,
- D'approuver les tarifs présentés en annexe 2 en ce qui concerne le centre d'enfouissement technique de classe III « La Colette » à Digne-les-Bains, les repas à domicile de la vallée des Duyes et Bléone, de l'abattoir de Seyne-les-Alpes et de la redevance spéciale pour les usagers non ménagers du service de collecte et de traitement des ordures ménagères sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes Asse-Bléone-Verdon,
- De dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 votes contre et 1 abstention

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2017

Application acquies E-leyfile.com

004-200067437-20170412-05-DE